



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
CHEMIN D'ARBON

N° 2024-78

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « SOBECA - SCIONZIER » TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX en date du 3 septembre 2024 pour lui permettre de réaliser des travaux de branchement du réseau GAZ BERTHET / GRDF sur le Chemin d'Arbon ;

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 :

Dans la période comprise entre le 30 septembre 2024 et le 14 octobre 2024 inclus, la circulation sera alternée sur le Chemin d'Arbon entre le numéro de voirie n° 130 et le numéro de voirie n° 260.

La **bande « piétons »** devra être laissée libre d'accès et de tout passage durant la totalité des travaux.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « SOBECA - SCIONZIER ».

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise « SOBECA - SCIONZIER ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « SOBECA - SCIONZIER », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 4 septembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 05/09/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 05/09/2024

Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER
74120

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr